

Le budget—M. Andre

Que les députés d'en face et les hommes d'affaires qui se disent satisfaits du budget restent confiants devant ce type d'avenir, cela dépasse mon entendement. Ou bien ils ne sont pas d'accord, ou bien ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Peut-être ne se sont-ils pas arrêtés à penser aux conséquences à plus long terme de ce genre de dépenses ou de déficit sur l'avenir du pays.

D'ici la fin de l'année ou d'ici l'année prochaine, le budget pourrait améliorer la situation, il faut le reconnaître. Les changements qui touchent les entreprises peuvent avoir du bon et nous pouvons peut-être prévoir que la situation ne sera pas si mauvaise que cela l'année prochaine. Je suppose que je ne risque guère de me tromper en disant que des élections seront probablement déclenchées à ce moment-là. C'est un budget électoral qui fait fi des chômeurs, qui ne fait rien pour les aider. Il ne se soucie pas de ce qui se produira dans deux ans ou plus, ce qui effraye terriblement les citoyens raisonnables. Le gouvernement se dit que c'est à l'année prochaine qu'il faut songer parce que l'on ira aux urnes. L'avenir du pays n'est pas aussi important que la victoire du parti libéral. Il faut que ce soit la priorité absolue d'un ministre des Finances libéral: provoquer un revirement pour faire réélire les membres du parti. Tant pis s'il faut compromettre l'avenir économique du pays; tant pis s'il faut que le nombre de chômeurs reste de deux millions. Cela vaut la peine de sacrifier ces Canadiens et de compromettre l'avenir du pays si on arrive à sortir un budget qui fasse bonne impression pendant le temps nécessaire pour solliciter les voix des électeurs. Voilà ce qui se passe, monsieur le Président. C'est bien pour cela que le pays est dans un tel pétrin à l'heure actuelle.

Une des principales raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans ce pétrin est le talent que met le parti libéral à nous duper et à faire ses relations publiques. Permettez-moi de vous donner un exemple. Jadis au Canada, et à l'heure actuelle dans la plupart des pays, des sociétés ou des familles convenablement administrés, un budget était constitué d'un programme de recettes et de dépenses. Une famille ou une entreprise calculait ses recettes et, en fonction de ce calcul, planifiait ses dépenses. Une famille devait s'occuper de son alimentation, de son loyer, de ses frais scolaires et le reste, s'il s'en trouvait, était mis de côté ou consacré aux vacances. Les choses sont un peu plus compliquées pour les entreprises. Elles songent à investir pour l'avenir et peut-être à emprunter à cette fin. Elles considèrent quelles sont leurs liquidités, si elles devront emprunter pour cela et ce dont elles auront besoin pour amortir cette dette dans l'avenir. La plupart des pays gèrent leurs affaires de cette façon. Assurément, c'est ainsi que les choses se passent aux États-Unis. En janvier de chaque année, le gouvernement présente au Congrès un plan prévoyant les recettes et les dépenses. Les représentants élus du peuple qui forment le Congrès, l'étudient, le modifient durant six mois et, à la fin d'octobre, il a force de loi.

Au Canada, nous séparons ces deux fonctions comme si elles n'avaient rien en commun, comme si elles étaient tout à fait distinctes l'une de l'autre et comme si on n'avait pas à s'inquiéter des dépenses quand on parle de recettes et vice-versa. Nous en sommes arrivés aujourd'hui à la conclusion absurde qu'il n'existe aucun rapport entre les programmes de dépenses du gouvernement et les moyens qu'il a d'obtenir les recettes nécessaires au financement de ces programmes. Ainsi, d'un côté

comme de l'autre, nous ne voyons que des efforts de relations publiques, des décisions politiques, une supercherie.

• (1740)

Vous vous rappelez sans doute, monsieur le Président, que le 27 février dernier, conformément à notre Règlement, le président du Conseil du Trésor (Mr. Gray) a déposé à la Chambre les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'année en cours. Il a pris la parole et déclaré officiellement à la Chambre que le gouvernement était déterminé à continuer à faire preuve de modération. Il a pris grand soin d'évaluer le montant des dépenses pour cette année et de limiter leur hausse à seulement 9.6 p. 100 soit 85.62 milliards de dollars, ce qui ne représente que 9.6 p. 100 d'augmentation, pour nous montrer à quel point l'austérité est au centre de ses priorités. Nous avons demandé au ministre ce qui se passerait si des budgets supplémentaires étaient présentés avant la fin de l'année et il nous a répondu de ne pas nous inquiéter, que le gouvernement avait prévu une réserve à cet effet et qu'il était convaincu que la hausse prévue de 9.6 p. 100 était exacte. Le gouvernement a confiance en ses prévisions, disait-il, il limite ses dépenses et il nous dit de ne pas nous inquiéter. Nous l'avons accusé d'induire la Chambre en erreur, ce que le ministre a nié en disant que c'était bien là les programmes de dépenses du gouvernement, pas un sou de plus. Il a ajouté que le gouvernement faisait preuve d'une grande prudence. Or, monsieur le Président, que s'est-il passé mardi soir, soit moins de deux mois plus tard? Prenant la parole, le ministre des Finances (M. Lalonde) nous a dit en gros que le président du Conseil du Trésor nous a induit en erreur deux mois plus tôt. Ce qui revient à dire que le président du Conseil du Trésor ne savait pas de quoi il parlait lorsqu'il a prétendu présenter les plans de dépenses du gouvernement, parce que ces derniers ne s'élevaient pas à 85.6 milliards de dollars, comme il nous l'avait juré. En effet, ce chiffre était passé à 90 milliards de dollars. En fait, jusqu'à lundi soir, il ne s'agissait que de 89.8 milliards de dollars, mais comme le ministre des Finances a été pris la main dans le sac, en train de violer son serment d'office, il a ajouté 200 millions de dollars supplémentaires à la dernière minute. D'un seul coup, venant de nulle part, voilà 200 millions de dollars de plus. Le président du Conseil du Trésor a déclaré que le gouvernement fait très attention à ses dépenses, qu'il compte chacun de ses sous, qu'il ne dépense pas plus qu'il n'a en caisse et qu'il est déterminé à faire preuve de modération. Le ministre des Finances se lève alors et lance mégligemment «bon, eh bien, nous allons ajouter 200 millions de dollars parce que je ne veux pas que l'on puisse dire que j'ai révélé la teneur du budget, ce qui est vrai; je le sais bien que c'est vrai, mais comme cela, on ne pourra pas dire que j'ai trahi mon serment d'allégeance étant donné que j'ai fait des changements, ce que j'ai parfaitement le droit de faire jusqu'à la dernière minute.»

M. Fisher: C'est exact; il en a le droit.

M. Andre: Le secrétaire parlementaire aura bientôt un nez aussi long que celui de son ministre s'il respecte autant que lui la vérité et l'intégrité.

M. Fisher: Vous ne croyez pas qu'il ait le droit de modifier son propre budget?

M. Andre: Je ne crois pas qu'aucun ministre ait le droit de jobarder les Canadiens, de divulguer des renseignements budgétaires, d'enfreindre les lignes directrices sur les conflits